

CONTRAT D'APPRENTISSAGE STAGE 3 (ORT-6533)

Nom de l'étudiant(e) : _____

Nom du (des) superviseur(s) : _____

Nom de l'établissement : _____

Dates du stage : _____

SECTION DE L'ÉTUDIANT(E)

EXPÉRIENCES ANTÉRIEURES DE L'ÉTUDIANT(E)

Cours suivis en lien avec la (les) clientèle(s) du stage :

Stages précédents :

Stages	Lieu et clientèle(s)	Apprentissages réalisés
Stage 1 (10 jours)		
Stage 2 (12 jours)		

Expériences personnelles pertinentes :

OBJECTIFS CIBLÉS

Les compétences à développer sont précisées dans la grille d'évaluation du stage 3.

Objectifs ou compétences à améliorer suite au stage 2 :

Autres objectifs ou attentes de l'étudiant(e) :

SECTION DU (DES) SUPERVISEUR(S)

OBJECTIFS CIBLÉS

Les compétences à développer sont précisées dans la grille d'évaluation du stage 3.

Autres objectifs ciblés par le (les) superviseur(s) :

ATTENTES

Horaire :

Documents à remettre et précisions sur l'échéance :

Autres :

MODE DE SUPERVISION

Nombre de superviseurs impliqués :

Partage du temps de supervision (pourcentage respectif) :

Modalité de rétroaction et disponibilités du (des) superviseur(s) :

Date de l'évaluation mi-stage :

Date de l'évaluation finale :

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation du stage 3.

L'étudiant(e) doit être évalué(e) en fonction du profil attendu pour chacune des sous-compétences ciblées dans le stage 3.

L'obtention de la note de passage (67 %) pour chaque compétence est nécessaire à la réussite du stage. Pour la compétence *Expertise clinique*, la note de passage est exigée pour chacune des sections *Évaluation* et *Intervention*. De plus, pour certaines sous-compétences du *Professionnalisme*, l'étudiant doit atteindre un niveau satisfaisant (cotation 3 ou 4) pour que le stage soit réussi. Ces sous-compétences sont précisées dans la grille d'évaluation. Le calcul des notes pour chaque compétence, ainsi que le calcul de la note finale sont réalisés par la responsable de formation pratique de l'Université.

ENGAGEMENT ET SIGNATURES DU (DES) SUPERVISEUR(S) ET DU STAGIAIRE

Nous nous engageons à respecter les termes de ce contrat.

En cas d'annulation d'une journée de stage, nous conviendrons d'une date de reprise.

Si des modifications doivent être effectuées pour notre satisfaction mutuelle, elles devront être annexées au présent contrat, acceptées et signées par toutes les parties en présence. La coordonnatrice des stages pourra être consultée en cas de difficultés ou de conflit.

Signature de l'étudiant(e)

Signature du (des) superviseur(s)

Date :